



Le 30 mai 2024, à Lunel

La Mission Locale Petite Camargue Héraultaise et les agences d'emploi s'engagent en faveur de l'emploi des jeunes

Pour permettre aux jeunes un accès plus facile à l'emploi, la Mission Locale Petite Camargue Héraultaise, AKTO et 8 agences d'emploi ont signé des conventions de partenariat le 29 mai 2024, destinées à accompagner les jeunes dans leur parcours professionnel. Ces conventions sont la déclinaison locale de l'accord-cadre national signé le 25 novembre 2021 par la DGEFP, Prism'emploi, l'Union Nationale des Missions Locales, AKTO, le FPETT (Fonds professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire) et le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire). Cette démarche s'inscrit globalement dans le dispositif « Mission Jeunes » porté par la branche du travail temporaire. L'objectif est de développer le partenariat entre les réseaux des agences d'emploi et des Missions Locales afin d'être au plus près des besoins des jeunes.

ACCOMPAGNER LES JEUNES DE LA MISSION LOCALE JEUNES PETITE CAMARGUE HERAULTAISE À ACCEDER A L'EMPLOI

- La Mission Locale Jeunes Petite Camargue Héraultaise couvre le territoire de Lunel Agglo et celui de l'agglomération du Pays de l'or : elle intervient auprès des jeunes de 16 à moins de 26 ans sur un total de 23 communes.
- Objectif du partenariat : favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, leur permettre de découvrir de nouveaux métiers, de rencontrer de potentiels employeurs, d'accéder à une première expérience professionnelle grâce aux missions d'intérim.
- Combiner les missions d'intérim, la formation si besoin et un accompagnement renforcé.

DES AIDES CONCRETES POUR S'INSERER DURABLEMENT SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

- Les solutions apportées par le FASTT : une mutuelle santé, une garantie prévoyance dès la première de travail, des services de location de véhicules, des garanties d'accès au logement, des solutions de garde d'enfants, des solutions budgétaires pour un achat.
- Démarche lancée en 2014 par un accord national renouvelé en 2018 puis en 2021 et dont la déclinaison opérationnelle est assurée par AKTO.

- L'engagement des agences d'emploi a pour objectif d'identifier les attentes et besoins des bénéficiaires sur les différents postes de travail, tout en favorisant une proximité entre les jeunes et les entreprises du bassin d'emploi concerné. Les agences d'emploi réalisent durant les missions, un suivi continu et proposent une médiation aux jeunes bénéficiaires à la fin de leur contrat.

CHIFFRES CLES MISSION LOCALE PETITE CAMARGUE HERAULTAISE

- 4 596 jeunes en contact en 2023
- 761 nouveaux jeunes inscrits en 2023
- 1 874 jeunes accompagnés en 2023
- 868 jeunes ont accédé à un emploi en 2023 pour 2009 contrats de travail dont 709 missions d'intérim

CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE DES AGENCES D'EMPLOI EN OCCITANIE

- 56 707 salariés intérimaires en équivalent temps plein soit 6,9 % de l'emploi intérimaire national.
- 1 007 agences d'emploi sur le territoire.
- L'évolution de l'emploi intérimaire est de -4,6 % au mois de mars 2024 par rapport au même mois de l'année précédente (source : *Baromètre Prism'emploi*).

« Nous sommes ravis du déploiement du dispositif Mission Jeunes au sein de notre mission locale. Les partenariats que nous avons signés vont aider les jeunes de notre territoire à s'intégrer plus simplement dans le monde professionnel. Nous déploierons tous nos efforts pour assurer le développement de notre collaboration avec les acteurs du secteur du travail temporaire, pour garantir aux jeunes un accompagnement efficace sur le marché de l'emploi », déclare **Patrick Mary, Président de la Mission locale Petite Camargue Héraultaise**.

« Nous nous réjouissons de collaborer avec la mission locale Petite Camargue Héraultaise pour faciliter l'insertion des jeunes dans le monde du travail. L'intérim propose de nombreuses expériences permettant aux jeunes de découvrir des métiers divers et variés. Ces conventions leur permettront d'acquérir diverses compétences, pour permettre leur insertion dans la vie professionnelle », déclare **Matthieu Ourliac, Président de Prism'emploi Occitanie**.

Liste des agences d'emploi signataires des conventions : **ADECCO, ALFA, CRIT, INTERIM D'OC, PROMAN, RANDTSAD, STAFFMATCH, SUD INTERIM.**



Les signataires des conventions

Contacts presse :

Lili GOSNET - lili.gosnet@omnicomprgroup.com - 06 77 79 18 89
Victor MORELLE - victor.morelle@omnicomprgroup.com - 06 18 83 59 55
Eliza PINARD - eliza.pinard@akto.fr - 06 61 37 25 74
Anne FERNANDEZ - a.fernandez@mljpch.com - 04 73 89 05 85

À propos de Prism'emploi

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 10 000 agences d'emploi et 30 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire. www.prismemploi.eu
- @Prismemploi

À propos d'AKTO

AKTO est l'opérateur de compétences de 27 branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes actifs sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain. Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 27 branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (en métropole et outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO accompagne 327 000 entreprises, parmi lesquelles 87% de TPE et 3,6 Millions de salariés. En 2022, plus de 617 000 salariés ont bénéficié d'une formation et plus de 127 000 personnes sont entrées en alternance. AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire en métropole et dans les DROM dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i. AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint Barthélemy et Saint-Martin. A Saint-Pierre et Miquelon, AKTO assure la gestion des fonds de la formation. www.akto.fr

À propos la Mission Locale Petite Camargue Héraultaise

L'équipe de la Mission Locale se mobilise pour accueillir, informer, orienter et accompagner le public jeune dans leurs démarches socio-professionnelles. La Mission Locale Jeune de la Petite Camargue Héraultaise offre des services gratuits et personnalisés accessibles aux jeunes de 16 à 25 ans qui habitent Lunel Agglo ou l'Agglomération du Pays de l'Or. L'accompagnement est gratuit et peut se faire à n'importe quel moment de l'année !

En offrant une approche globale, la Mission Locale permet à son public d'être guidé dans de nombreux domaines visant à favoriser son insertion : orientation, formation, emploi, mobilité, logement, santé, citoyenneté, accès aux droits, sans oublier l'accès à la culture, au sport et aux loisirs. De plus, les jeunes peuvent réaliser un bilan de leur santé et être reçus sur le Point Écoute Jeune afin de bénéficier d'un soutien psychologique gratuit assuré par des professionnels qualifiés.

La structure propose aussi à son public d'être accompagné dans le cadre du Contrat d'Engagement Jeune qui est un dispositif du gouvernement mis en place pour les jeunes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi. Basé sur le principe d'un accompagnement intensif de 15 à 20 heures par semaine, celui-ci se réalise au travers de plusieurs ateliers favorisant l'insertion sociale et professionnelle. Ils peuvent également percevoir une allocation conditionnée selon leur assiduité et leur engagement.

Tout au long de l'année, la Mission Locale propose gratuitement des ateliers, des actions et des événements variés sur : la découverte des métiers, la confiance en soi, la gestion de budget, la recherche d'emploi, l'expression artistique et tant d'autres !

Parmi sa large offre de service, elle aide également les jeunes pour la mobilité internationale avec le programme Erasmus +, elle les soutient financièrement et met à disposition un simulateur de conduite pour celles et ceux qui souhaitent passer leur permis. La prochaine action collective de l'association sera la découverte des métiers de la mer avec une initiation à la navigation sur un voilier !

L'accès à l'emploi est une des missions essentielles de la mission Locale Jeune Petite Camargue Héraultaise : elle déploie des événements et actions à destination des jeunes pour les accompagner vers l'emploi et à destination des entreprises pour les accompagner dans leur recrutement.

La Mission Locale Jeunes de la Petite Camargue Héraultaise a un objectif : celui de proposer une solution pour tous !

À propos du FPETT

Créé en 1996, à l'initiative des partenaires sociaux de la branche du travail temporaire, le Fonds professionnel pour l'emploi dans le travail temporaire (FPETT) est l'acteur de référence de la sécurisation des parcours et du développement des compétences des salariés intérimaires. Il conçoit et met en œuvre des actions et des ingénieries spécifiques visant à renforcer les compétences et à améliorer l'insertion professionnelle des salariés intérimaires et demandeurs d'emploi, quels que soient leurs niveaux et leurs expériences professionnelles. Ses orientations et ses priorités sont définies par un Conseil d'administration paritaire constitué à parts égales de représentants des organisations représentatives des salariés et de l'organisation représentative des employeurs. Association Loi 1901 à but non lucratif, le FPETT a financé 183 000 actions de formation des intérimaires, grâce aux contributions des entreprises de travail temporaire fixées par accord de branche. Plus d'informations sur www.fpett.fr.

À propos du FASTT

Association paritaire créée en 1992, le FASTT conçoit et met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services et des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires. Le FASTT pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, ainsi que le régime de la prévoyance. www.fastt.org